~~FRC1.5634A~~
Case
FRC
15543

LETTRES

DE F. N. L. BUZOT,

Député du Département de l'Eure,

A SES COMMETTANS.



A PARIS,

Chez BELIN, Libraire, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves.

Et chez les Marchands de Nouveautés

1793.

L'an 2me. de la République Française.

THE NEWBERRY LIBRARY

PREMIÈRE LETTRE
DE F. N. L. BUZOT,
Député du Département de l'Eure,
A SES COMMETTANS.

Paris, le 11 Janvier 1793,
l'an 2e. de la République.

CITOYENS,

L'UNE des opérations les plus intéressantes pour le peuple, dans un gouvernement représentatif, c'est le choix des mandataires revêtus de sa confiance; et ce qu'il lui importe davantage, après avoir examiné les raisons de l'établir, c'est de s'assurer comment on la justifie. Cette assurance devient plus nécessaire, et cependant plus difficile à acquérir dans un tems d'agitations où la diver-

sité des opinions fournit à l'ignorance des sujets d'inquiétudes, et à la calomnie des prétextes dont elle ne manque pas de se servir ; dans un tems où la grandeur des intérêts politiques tient en fermentation tous les esprits, et où le choc de tant d'intérêts particuliers met en activité les passions les plus violentes.

Au milieu des orages qu'elles élèvent, je me suis vu l'objet d'inculpations graves ; je les ai dédaignées, je les méprise encore, et j'ai douté long-tems que je dûsse écrire pour les repousser. Si des circonstances moins étranges ne rendoient problématique jusqu'à la sûreté individuelle, il faudroit laisser courrir des calomnies dont la vie de l'homme de bien est un démenti perpétuel. Qu'importe leur extravagance au citoyen que sa propre conscience honore et console ! Chacune de ses actions est une preuve contr'elles, et le cours de ses années doit enfin s'embellir du triomphe de la vérité. Mais, lorsqu'au même instant où la calomnie s'efforce de flétrir ceux qu'elle attaque, où l'audace les désigne à la prévention pour en faire des victimes, il est permis, il est juste de prendre quelques soins pour arracher sa mémoire aux souillures dont on voudroit la couvrir.

Je ne cherche point à augmenter l'intérêt de ce que je puis avoir à dire par de sombres pressentimens ; le lâche qui ménace ou fulmine, n'est pas toujours l'assassin qui tue, et quel que soit la rage des faiseurs de proscriptions, il faut se flatter, pour l'honneur du nom Français, qu'il n'est pas facile de les renouveller tous les jours. Mais, à la fureur qui les dicte, l'honnêté homme ne doit pas cesser d'opposer le courage qui les brave, et la vérité qui en détruit les effets. Il n'est peut-être au pouvoir d'aucun individu d'arrêter la marche ténébreuse du crime, quand il s'environne d'agens puissans et secrets ; mais il

faut le signaler si bien que ses propres succès fassent sa ruine, et que la chose publique échappe à ses atteintes, au milieu même des catastrophes qu'il peut causer. Les hommes se succèdent comme des ombres ; l'espèce demeure ; et la réputation ou l'exemple de quiconque l'a bien servie lui est souvent aussi utile que le fut son existence.

Envoyé, par vous, à l'assemblée constituante, j'ai vu, pour ainsi dire, attacher mon nom à la révolution ; je ne demeurai pas indifférent spectateur de celle qui devoit donner la liberté à mon pays : je crois avoir rempli ma destination, j'ai constamment deffendu les principes contre la noblesse des états, contre la cour et ses partisans dans l'assemblée, contre l'astuce et la perfidie de la minorité de cette noblesse qui, d'abord réunie aux communes, fit ensuite tous les maux de la révision. Attaché à la liberté comme au plus grand moyen de bonheur pour mes semblables, j'ai professé sa doctrine, non seulement à l'époque où l'on pouvoit acquérir quelque gloire à la développer, mais encore, lorsqu'il y eut du courage à la soutenir, et des dangers, enfin, à ne pas l'abandonner. Ma voix s'étoit fait entendre à Versailles, et si mon éloignement de tout éclat, ma préférence pour le calme de la philosophie, me retint dans le silence durant quelque tems, je le rompis du moment où je vis diminuer le nombre des deffenseurs de la bonne cause, et je ne cessai plus de combattre pour elle. Vous en avez éte les témoins, et votre jugement n'a point différé de l'opinion publique à mon égard, parce que l'un et l'autre étoient fondés sur les mêmes faits également évidens.

Comment se fait-il que l'ami de la justice et de l'égalité en 89, qui soutint ce caractère dans le cours de l'assemblée constituante, qui le reporta au milieu de vous, préférant

au théâtre de la capitale où les places qui lui furent offertes auroient fixé l'ambitieux, le bonheur de cultiver parmi les siens l'estime qu'on n'y peut obtenir qu'au prix de quelques vertus ; comment cet homme s'est-il transformé tout-à-coup dans la convention, en suppôt de l'aristocratie, en partisan de l'intrigue, en complice d'infâmes projets, en scélérat digne du supplice ? C'est ainsi que je suis dépeint ; c'est ainsi que me caractérise cette même *société*, que seul avec Péthion et Robespierre, que Péthion vouloit que j'estimasse, nous soutinmes en 91 contre les efforts de ses ennemis parvenus à la faire abandonner des députés, excepté nous. Cependant la cour n'est plus, le despotisme est renversé ; quoi donc peut diviser ceux qui les combattoient ensemble ? N'auroient-ils pas tous un même but ? Et dans cette hypothèse, démontrée par leur opposition, à quels signes peut-on reconnoître ceux que dirigent des vues particulières, de ceux qui n'ont pour boussole que le bien de la république ? — Mais sans m'arrêter sur autrui, je vais dire ce que j'ai vu, ce que je pense ; je ne prétends en faire une règle pour personne ; c'est mon opinion que je veux exposer, parce que j'en dois compte à mes commettans ; c'est moi-même tout entier que j'ai dessein de leur montrer, parce que je souhaite qu'ils me jugent, et que je n'ai rien à leur cacher.

L'invasion du territoire françois par les hordes étrangères, le beau mouvement qu'elle avoit produite dans les départemens, d'où sortoient une foule de volontaires, des nuées de deffenseurs ; l'effroi qui régnoit dans Paris, les scènes sanglantes qu'avoient éclairés les premiers jours de septembre, l'espoir qu'inspiroit la convention naissante, l'abolition de la royauté, frappoient tous les esprits, et les balançoient, pour ainsi-dire, dans cette attente des grands évènemens que rend encore plus solemnell le sentiment profond dont elle est accompagnée. Choisi par vous, je

prends ma place dans cette convention qui doit tant influer sur les destinées de la France. Déjà l'on y distinguoit, à leur empressement pour la tribune, à la précipitation de leurs mesures, à la multiplicité de leurs motions, aux personnalités qui s'y mêlent, certains membres de la députation de Paris pour lesquels mon cœur sent une répugnance dont il s'honore, qui m'ont inspiré toujours les plus fortes défiances, et dont je n'estime pas plus les talens que le caractère.

J'arrivois à Paris au moment où l'opinion commençoit à s'éclairer sur les fameuses journées de septembre ; l'indiquation, l'horreur se prononçoient en proportion. D'abord elles avoient été envisagées, ainsi qu'on avoit voulu les présenter, comme l'effet subit de la colère du peuple à l'approche des ennemis, cherchant à prévenir une conspiration tramée par eux avec quelques prisonniers, et assurant la tranquillité de la capitale avant d'abandonner ses murs. Mais, le petit nombre de personnes qui s'étoient portées aux prisons, leur conduite très-calculée, la durée des massacres pendant plusieurs jours, démontroient clairement que ce n'étoit point le mouvement imprévu d'une masse soulevée ; bientôt la connoissance des faits antérieurs, les précautions qui avoient été prises dans les prisons, les nouveaux hôtes qu'on y avoit déposés, le soin de fermer les barières, l'inutilité des réquisitions faites au commandant de la force armée, l'expédition dans les départemens, d'une circulaire de la commune de Paris invitant à des mesures semblables, les brigandages de cette commune, firent appercevoir un plan combiné qu'avoient conçu quelques ambitieux, se frayant une route au suprême pouvoir, à l'aide du désordre qui élude les loix, de la terreur qui les enchaîne, et du pillage qui multiplie les moyens de corruption.

Étranger aux personnes comme aux choses, je dus les examiner sans passion, et je le fis avec impartialité. Nulle espèce d'intérêt ne pouvoit me prévenir ou m'aveugler; j'avois besoin de connoître la vérité pour asseoir mon jugement et régler ma conduite; j'aurois cherché à la découvrir, comme individu qui veut fixer son opinion, je devois m'appliquer à la distinguer comme homme public, dont il faut qu'elle éclaire les pas.

Assurément, on ne sauroit imaginer que dans cette situation, j'eusse quelque plaisir à trouver des coupables; à l'aspect d'événemens terribles, le premier penchant d'un cœur honnête les lui fait attribuer à cet enchaînement de causes et d'effets qu'on appelle la force des choses, et ce n'est qu'avec douleur et répugnance qu'il se sent obligé de les assigner à des intentions perverses.

Paris me présentoit le spectacle de l'effroi; les sections abandonnées du plus grand nombre des citoyens que poursuivoit le soupçon, n'avoient d'existence et d'action que par quelques hommes turbulens, dont le cœur séduit ou l'imagination trompée, méconnoissant l'exercice réglé de leurs droits et la répartition légale des Pouvoirs, se constituoient souverains, parce qu'ils étoient du peuple, parloient en despotes au nom de la liberté, dictoient leur volonté partielle comme si elle eût été l'expression du vœu national, et entravoient toutes les autorités par leur défiances et leurs prétentions. Les personnes qu'une fortune aisée, indépendante, faisoit soupirer après la paix, fuyoient les murs d'une ville où l'annonce et les craintes de proscriptions se renouvelloient chaque jour; où la force publique, comme enchaînée, n'avoit pu prévenir, arrêter d'affreux excès, ni empêcher de grauds vols, ni répondre à tous de leur sûreté; où tantôt par la supposition du défaut de subsistances, tantôt sous le prétexte de trahisons, une foule ignorante, abusée étoit tenue dan

l'effervescence, et excitée à la révolte. Cet esprit inquiet et violent porté dans les tribunes de la convention, s'y manifestoit par d'indiscrets applaudissemens et d'indécentes huées.

Il étoit impossible que cet état de choses favorisât l'établissement d'une constitution sage et libre, dont le plan ne sauroit être bien conçu, ni la discussion mûrement suivie, qu'au milieu du calme le plus parfait, et dans le silence des passions. Il étoit impossible que les départemens consentissent à recevoir des loix dictées dans une pareille situation, et demeurassent tranquilles spectateurs de désordres qui devoient tant influer sur le code dont ils attendent leur bonheur. Il falloit donc, avant tout, que la convention s'occupât non-seulement d'assurer son indépendance, mais de la démontrer à toute la république; il falloit prévenir l'inquiétude des départemens, et imaginer de nouveaux liens entr'eux, pour les attacher tous au centre commun. C'est alors que de bons esprits, des hommes purs, imaginèrent la formation d'une garde départementale, et que je la proposai. Alors, comme aujourd'hui, cette mesure offroit un moyen puissant et sûr d'établir l'ordre dans Paris, l'harmonie entre cette ville et les départemens, la paix et la confiance dans toutes les parties de la république. Je l'ai soutenue, parce qu'elle me paroissoit indispensable, et que j'étois pénétré de son excellence; je crois encore qu'elle eût été du meilleur effet, si la convention l'eût adoptée avec des mesures convenables, pour la composer de citoyens qui réunissent au courage les lumières propres à en diriger l'exercice; je crois qu'elle eût prévenu les agitations par lesquelles nous n'avons cessé d'être tourmentés depuis cette époque; je crois que nous eussions échappé aux malheurs dont nous avons été tant de fois menacés, si au défaut de l'organisation de cette garde proposée, la convention natio-

nale se fût hâtée de rapprocher d'elle, de s'attacher exclusivement les généreux fédérés venus des départemens, pour la réaliser autant que leur bonne volonté le pouvoit faire ; je crois que dans le temps où la convention, neuve, si je puis m'exprimer ainsi, n'ayant encore été travaillée par aucun de ces dissentimens qui éveillent les passions, n'ayant besoin que d'être conservée telle, à l'abri de toute influence et de toute appréhension, pour développer un grand caractère, et s'occuper du bonheur public, avant que le ferment des passions eût agité les esprits, aliéné les cœurs avant qu'il existât une influence partielle, et qu'on fût exposé à des impressions diverses, entre lesquelles les esprits flotteroient incertains, et se partageroient peut-être d'une manière opposée, je crois que cette mesure prise alors, eût produit l'effet pour lequel les esprits prévoyans l'avoient conçue, et que la représentation nationale n'eut souffert aucune insulte.

J'entends les hypocrites amis du peuple, se récrier et dire que je calomnie Paris et ses habitans ! . . . . C'est vous qui cherchez à le couvrir d'infamie, lorsque vous leur attribuez des forfaits qui n'appartiennent qu'à un petit nombre de scélérats et à la troupe insensée qu'ils trompent ou qu'ils soudoyent. J'oserai le répéter, les crimes du 2 septembre ne sont pas l'ouvrage des habitans de Paris ; la preuve, c'est que vous n'avez pas craint de vous les réserver, tant que vous vous êtes flattés de les faire considérer comme des mesures justes et révolutionnaires ; c'est que vous n'appellez les habitans de Paris à leur participation, que depuis qu'ils vous sont justement reprochés, et que vous espérez en diminuer l'horreur en multipliant les coupables ; la preuve, c'est que les habitans de Paris, étonnés d'abord, puis saisis de terreur, et revenant insensiblement à eux-mêmes, frémissent à la seule

idée de ces scènes sanglantes, desquelles doit exprimer son indignation quiconque ne veut pas en partager le deshonneur ; la preuve, c'est que votre haine est bien prononcée, c'est que vos persécutions sont exactement dirigées contre les hommes qui ont eu le courage de dénoncer ces horrenrs dont vous craignez la recherche et la punition.

Le tort des habitans de Paris est tout entier dans cette foiblesse qui se lasse de lutter contre la violence et le bruit, qui retient timidement dans sa maison l'honnête citoyen, dont la voix devroit s'élever libre et ferme dans sa section, contre les clameurs de la malveillance ou de la sottise ; dans cette foiblesse qui isole, rapproche de l'égoïsme et en fait commettre les fautes ; dans cette foiblesse enfin, qui gémit sur les malheurs publics, sans faire aucun effort pour les parer, et qui conduit à l'asservissement par la peur, en augmentant l'audace par l'impunité.

Il existe toujours, dans les capitales grossies sous le despotisme, une portion d'hommes oisifs et corrompus, prêts à servir et renverser les révolutions, pourvu qu'on les paye ; il existe toujours, dans les révolutions politiques, quelques individus hardis, capables de profiter de tout, pour acquérir du pouvoir, et assez habiles pour employer les premiers, comme agens : ainsi la nature des choses et des circonstances fournit des agitateurs et des scélérats ; les puissances enuemies ont intérêt de les exciter et de les entretenir, et Paris est nécessairement leur rendez-vous, le foyer de leurs manœuvres et de leurs intrigues. Cependant Paris renferme la convention nationale ; le trésor public, les premiers ressorts et les premiers agens du gouvernement ; donc, Paris est le lieu où il importe le plus de maintenir un ordre sévère, où il est

le plus difficile de l'établir, et où rien ne doit être négligé à cet effet; donc, Paris intéresse tous les départemens, ils ont un droit égal à la conservation des objets qu'il renferme, et une obligation aussi étroite d'y concourir; donc, la garde départementale étoit juste dans le principe, nécessaire et sage dans l'application. Les réclamations qu'elle a excitées, le caractère de ceux qui se sont élevés le plus contr'elle, l'état dans lequel nous sommes demeurés, n'ont fait qu'ajouter aux preuves de sa justice et de son utilité. Telle est ma profession de foi sur cet article, qui m'a valu les qualifications les plus odieuses, et l'accusation d'aristocratie, accusation devenue commune à quelques hommes fiers et vraiment libres, dont le patriotisme ne date point du dix août, mais résulte de leur caractère et des principes dont ils furent nourris; à ces hommes dont le vrai courage combattit la superstition royale, et ne se plie pas devant la popularité mensongère d'aucune espèce de flatteur; à ces hommes, dont la conscience fait la force, qui ne reconnoissent d'autre pouvoir que les loix, et, sans autre arme que celle du talent, défendent la vérité au péril de leur vie. C'est avec eux qu'on me verra toujours, bravant la menace et la calomnie, fidèle à mon pays, à mes sermens, soutenir la justice et l'égalité, appeller leur règne, et me dévouer à les servir.

Je ne connois point de coalition que la réunion naturelle de ceux qui, professant les mêmes principes, animés du même amour pour leur patrie, et tendant au même but; la sauver et la faire fleurir, se rencontrent dans les moyens, et votent ensemble pour leur adoption. Je ne doute pas que les méchans ne se rapprochent pour parvenir à leurs fins, mais comme ils ont besoin d'autres armes que celles du raisonnement et de la discussion, c'est à leurs efforts

pour séduire, corrompre et agiter, qu'on doit appliquer le nom de *l'intrigue*; c'est pour eux qu'il doit être réservé. — On parle beaucoup de *faction*, je n'en connois qu'une, celle des pervers qui, sous le masque du civisme, ne cherchent que leur élévation ou leur profit ; ils peuvent, à force de soins, de mensonges et de manœuvres, égarer des hommes foibles et une portion du peuple qu'ils ne cessent de travailler ; ils y sont parvenus ; comment ? — Ce n'est point par les bonnes choses qu'ils disent ou le bien qu'ils font; l'un et l'autre est hors de leur portée, c'est par le mal qu'ils inventent. Dénoncer sans preuves, accuser avec audace, calomnier sans relâche, attaquer tous les hommes redoutables par leur énergie, ou incommodes par leur intégrité, supposer des trahisons, désigner des coupables, inquiéter le peuple et les bonnes gens, pour exciter leur haine et le porter jusqu'à la fureur, renverser ainsi par la direction qu'ils lui donnent, tous les obstacles qui s'opposent à leur volonté, à leur action, et s'ériger en conducteurs du peuple dont ils se disent les amis. . . . . A ces traits, reconnoissez les factieux.

Je croirois m'abaisser de m'arrêter un instant à repousser le soupçon que je fusse de leur nombre. Je le demande, à vous, mes concitoyens, qui avez été témoins des premiers pas de ma jeunesse, qui connoissez ma vie simple et mes goûts paisibles, qui m'avez vu chercher la solitude pour m'y livrer à l'étude, au culte de la philosophie, au charme du sentimnent, croye-zvous que l'ami de la nature et de la vertu puisse devenir jamais le partisan de l'intrigue ? — Ces noms tant répétés de *Brissotins*, de *Girondistes*, font sourire de pitié quiconque connoît les personnes ; assurément, j'estime l'honnêteté, les talens et du confiant Brissot, et des députés de la Gironde, mais ils ne sont pas plus faits pour être chefs de parti, que

je ne le suis moi-même pour porter leurs couleurs ni celles de tout autre. Nous devons nous rencontrer dans la même voie, et nous y voir avec plaisir; les gens de bien s'entendent, même sans se concerter, parce qu'ils ont un but commun, et qu'ils y marchent ouvertement avec franchise; ils s'aiment, parce qu'ils s'estiment, et discutent pour s'éclairer: c'est à quoi se réduisent mes liaisons avec ces collègues auxquels, avec leurs lumières, il faudroit une trempe plus forte, ou moins d'honnêteté pour remplir le rôle qu'on ne leur a prêté qu'afin de les rendre suspects. — C'est une ruse ordinaire aux méchans, pour diviser les assemblées, que d'indiquer comme chefs ceux qui ne veulent ni peuvent l'être, afin de discréditer leur talent, d'en affoiblir l'influence, et de tenir en défiance contre leurs opinions, les hommes foibles et bien intentionnés qu'elles eussent déterminés.

Mais, une liaison plus particulière et sans doute bien plus coupable aux yeux de ceux qui en font un crime, est celle que j'avoue avec le ministre de l'intérieur. Elle tient à sa personne, elle le suivra constamment par tout; j'ai connu Rolland dans sa vie privée, j'ai honoré la vérité de son caractère, la force de son âme et la pureté de son cœur; il ne les a pas démentis dans un poste difficile et je l'ai chéri davantage à mesure qu'il étoit plus calomnié. S'il n'eût été pour moi qu'une connoissance, sa place ne m'auroit éloigné ni rapproché de lui; il y a une foiblesse dont je m'indigne à considérer dans la situation plus apparente d'un homme, des raisons de le fuir ou de s'attacher à lui. Quand on est sur de soi, on estime les objets parce qu'ils valent, et l'on ne craint pas plus de s'approcher d'un ministre, que de se lier à un infortuné. La probité de Rolland m'est démontrée comme la mienne, je n'hésite pas de lui rendre hommage dans un

tems, où la proscription est suspendue sur sa tête; s'il pouvoit jamais devenir coupable . . . . je monterois moi-même à la tribune demander le décret d'accusation; car, je suis citoyen avant d'être ami, et je serois plus sévère encore pour celui dont j'aurois le plus attendu.

On m'a beaucoup reproché jusqu'au sentiment profond d'indignation que m'ont inspiré les massacres de septembre et leurs horribles auteurs. Serois-je donc réduit à m'en justifier? Il est tems de le dire; malheur à la France, malheur à la liberté, s'il arrivoit qu'on l'eût dit envain. Les massacres du mois de septembre doivent être recherchés et punis, ou la liberté déshonorée fuira ces contrées malheureuses où l'on abuse de son nom pour outrager l'humanité.

Dans un instant de fermentation, au milieu d'événemens inattendus et cruels, dans la terreur qu'ils répandent, dans l'obscurité, la confusion qui environnent leur tumultueuse origine, il est facile à des hommes audacieux de lier leurs causes à de grands principes, de les attribuer à des sujets intéressans, de les sanctifier, pour ainsi dire, par la source dont on les fait naître après les avoir rendus importans par leurs effets, imposans dans leurs conséquences. — Mais à mesure qu'on s'éloigne du centre où tous les élémens parurent confondus, du moment où l'on échappe à cette sphère d'activité qui imprime à chacun des objets qu'elle renferme un mouvement involontaire, on recouvre la faculté d'observer et de juger, et l'on distingue, des effets d'une révolution glorieuse, les actes sanguinaires d'un délire atroce et les affreux calculs de la scélératesse. Non! — Déclamateurs abusés ou sophistes de mauvaise foi, vous ne sauriez m'en imposer par votre affectation à confondre les crimes des assassins, avec les efforts généreux d'une insurrection légitime; vous ne sau-

riez m'en imposer par votre ardeur à calomnier, à présenter comme des ennemis du peuple que vous trompez les hommes justes qui veulent le soustraire à vos pernicieux conseils, à votre horrible influence. Versez sur moi vos poisons, vos traits perfides. — Je n'en cesserai pas de vous accuser, de vous poursuivre, vous dont les maximes perverses et la conduite coupable prêtent à la liberté les vices de la licence, décorent l'anarchie du nom d'égalité, mettent en principes les crimes et la honte de l'espèce humaine, et préparent son nouvel asservissement par sa plus entière dégradation.

Il est passé, ce moment de doute ou d'erreur dont les auteurs des massacres de septembre crurent profiter pour cacher leurs menées impures ; que dis-je ? La crainte fit taire beaucoup de monde, mais n'abusa presque personne ; on frémissoit en silence et l'on maudissoit dans son cœur des excès qu'on n'osoit réprimer.

Si la connoissance des perfidies de la cour, la haine de ses forfaits, eussent porté la veille ou le lendemain du 10 août à vuider les prisons de ceux qu'on supposoit être ses agens, on eût expliqué peut-être ce mouvement excusable de colère ; mais, non, il eût été impossible. L'insurrection ne procède point par une vengeance graduée, elle tonne, elle éclatte contre les oppresseurs ; et celui qui vient de vaincre ne s'abaisse point à égorger. L'homme qui sait briser ses fers est électrisé par les efforts même qu'il a faits pour les rompre ; il n'est plus sensible qu'aux grandes choses et n'est capable que de bonnes actions. La victoire rend généreux, et la nature bienfaisante accompagne l'attribut imposant de la force du penchant heureux de la clémence.

Que n'est-il possible de faire et le rapprochement, et l'analyse des dispositions morales du peuple de Paris

après le 10 août et à la suite du 2 septembre ? Le philosophe les juge, le législateur s'en effraye, et le besoin des plus sages mesures se fait sentir. Dans la première circonstance, le sentiment de ses propres forces, le plaisir d'en avoir fait un digne usage, l'espoir d'en conserver le libre exercice, élevoient les ames, les préparoient au respect des loix utiles, au sacrifice des intérêts particuliers pour l'amour du bien de tous, à la pratique des vertus publiques dont on s'honore quand on peut aspirer à la gloire et au goût des vertus privées dont on fait ses délices dès que l'on sait s'estimer ; à la seconde époque, on s'étonne et se flétrit à la vue d'évènemens que l'insouciance n'avoit pu prévoir, que la désorganisation favorise, que la terreur ne sait empêcher, que l'audace préconise au nom d'une atroce et fausse politique, auxquels un petit nombre égaré croit devoir applaudir, que dénonce envain le vertueux courage d'un homme public et contre lesquels une seule autorité n'ose sévir. La peur, la plus lâche des passions, s'introduit de toutes parts ; elle opprime les foibles, elle arrête ceux même qui ne l'étoient pas, et tandis qu'elle paralyse une portion de la société, des hommes cruels font retentir leurs cris féroces et se pavannent de leurs monstrueux exploits.

Ce n'est point assez que l'opinion s'éclaire sur ces jours marqués de sang, il faut que justice se fasse contre leurs coupables auteurs. L'Europe l'attend, pour asseoir son jugement sur une nation qui devroit lui servir d'exemple, et sur une révolution destinée à l'influencer ; la France la réclame pour se laver d'un reproche qu'elle n'a point mérité ; la politique l'ordonne pour l'affermissement de la liberté.

Le trouble et les dissentions tiennent à l'essence des républiques, comme la paix des tombeaux caractérise

l'esclavage ; le meilleur gouvernement libre est celu qui, en donnant aux facultés humaines tout le développement dont résulte le bonheur public, prévient en même tems les inconvéniens d'une agitation trop grande, et ne lui laisse que l'effet d'une simple dépuration. Le ferment le plus redoutable pour une république naissante, ce sont les vices, c'est l'existence même de ces hommes avilis par le despotisme, qu'on ne trouve que dans les grandes villes qui leur servoient de réceptacle parce qu'elles offrent un plus commode théâtre à leurs passions, à leurs intrigues, et plus de moyens d'échapper à l'œil sévère des loix. Ce sont eux qui sont toujours prêts à renverser, à détruire les révolutions même qu'ils ont servi, car c'est dans le trouble qu'ils jouissent, et qui pourra les payer ne pourra manquer de les trouver à vendre ; ce sont eux qu'il importe le plus de contenir et pour le mal qu'ils peuvent faire et pour celui qu'ils ont fait dès qu'ils ont donné le funeste exemple de la cruauté.

Dans une société bien ordonnée, tout homme qui a goûté le sang de son semblable, ne peut continuer d'y subsister. Son existence est une menace continuelle, un reproche affreux à la société entière, un odieux témoignage de l'insuffisance des loix et de l'autorité du crime ; il doit être purgé de son sein. C'est une barbare injustice contre l'humanité que l'indifférence coupable ou la tolérance plus coupable encore pour ceux qui la méconnoissent et l'outragent. L'expérience vient ici à l'appui de la raison. Dans les commencemens de la république romaine, le peuple souvent mécontent, retiré sur le Mont Aventin, ou réuni dans ses comices, discutoit ses droits, réclamoit contre l'injustice avec la vigueur d'hommes qui les sentent et qui se froissent par leurs passions. Mais, le sang n'avoit point coulé jusqu'à Tibérius Gracchus. Du

premier

premier moment où il fut versé jusqu'à celui où Sylla le fit répandre à flots, la chûte est rapide, effrayante. Elle atteste encore, elle présage, pour l'éternel instruction des siècles, la prompte dégradation d'un peuple qui peut une fois méconnoître les loix de l'humanité, dont le respect et l'amour seront toujours la base nécessaire à toute association.

Que les auteurs des massacres du 2 septembre soient donc recherchés avec activité, qu'ils soient punis; ou qu'effrayés des recherches ou de la punition qui les attend, ils se hâtent de purger le sol de la liberté; qu'ils se bannissent à perpétuité du territoire de la République, et qu'ils aillent, comme le premier meurtrier du monde, porter au loin leurs remords et leur honte, avec le signe de réprobation qui doit les caractériser!

Le procès de Louis XVI a ouvert une nouvelle carrière aux calomnies de ceux qui sont toujours prêts à interpréter les avis les plus sages, pour empoisonner les intentions. Quiconque n'a pas opiné avec violence, a été accusé de royalisme, et les mêmes hommes auxquels on appliquoit le nom de républicains, comme un titre de réprobation au tems de l'assemblée constituante, sont offerts comme des partisans de la royauté; que dis-je? ... comme des complices de Louis XVI, dont ils restraignirent le pouvoir, rejettoient le *veto*, et vouloient réduire la liste civile.

Si la discussion n'avoit pas été fermée plutôt que je ne l'avois attendu, sur la question de savoir *par qui Louis devoit être jugé*; j'aurois peut-être établi que la convention ne devoit pas s'occuper de ce jugement, non qu'elle n'en eût point le droit et la puissance, mais parceque les circonstances où elle se trouve, la constitution qu'elle a

à faire, et de grandes considérations politiques me paroissoient rendre préférable la formation d'un juri des 83 départemens, auquel l'examen de l'affaire eût été confié. Le contraire ayant été arrêté, j'ai développé mes motifs et mon opinion, avec la liberté du juge qui suit sa conscience, et du législateur qui balance les évènemens. Au premier titre, je condamne Louis; au second, je veux que le peuple entier confirme mon jugement, ou commue la peine du coupable.

Peu m'importe, à moi, que Louis coupable, vive ou meure, pourvu qu'il ne puisse asservir ni troubler mon pays. Je hais le despotisme et le trône, et ne m'inquiète que de ceux qui pourroient les relever. Louis dans les fers, méprisé ou haï, n'a plus rien de redoutable pour le peuple qu'il a trompé long-tems, et qu'il ne peut plus séduire. Mais je veux que le peuple prononce lui-même sur son sort, afin qu'il défende par-tout le parti qu'il aura pris: afin qu'aucun ambitieux, aucun ennemi ne puisse tenter un jonr de le diviser, de lui inspirer des soupçons ou des regrets, et de le porter à aucune résolution funeste à sa liberté.

C'est parce que je hais la tyrannie, que je veux éloigner quiconque auroit intérêt de la rétablir. Les Bourbons me sont suspects, d'Orléans me semble dangereux. Son caractère n'a rien d'allarmant, mais ses habitudes, ses mœurs menacent de tout. D'abord, il m'a toujours semblé que c'étoit en ennemi des personnes, et non en ami de la liberté qu'il avoit servi la révolution; quel droit auroit-il, lui, à chérir l'égalité ? S'il veut l'assurer, qu'il s'éloigne. Mais, loin de se prêter à cette démarche généreuse qui eût dispensé d'un décret, il a laissé faire des mouvemens, pour faire rapporter celui qui avoit été rendu, et prouvé d'autant plus com-

bien ce décret est nécessaire. Je n'eusse eu jusqu'alors que le soupçon d'une faction d'Orléans, que j'aurois acquis la certitude de son existence; elle me paroît démontrée aujourd'hui pour l'observateur. Egalité! tu te pares vainement d'un si beau nom, si tu ne délivres, pour quelques années de ta présence, les terres de la république. Préviens, par un exil volontaire, celui que des législateurs courageux doivent enfin prononcer; frémis à l'idée de tes succès, si tu nourris la coupable espérance d'en remporter, car à l'aveuglement qui t'auroit fait recevoir pour maître, succéderoit bientôt la colère de te le voir devenir, et la punition d'avoir osé te le rendre. Le peuple mobile s'attache un moment à qui le flatte, et persécute quelquefois ses vrais amis; il reconnoît à la fin, et honore ses défenseurs.

Pour moi je n'aspire à d'autre bien qu'à remplir ma tâche d'homme; je sens tout le prix du titre de citoyen, et je considère sans effroi l'étendue de mes devoirs, comme représentant: jeune encore, mais avec cette expérience du sentiment qui s'acquière moins à force de vivre, qu'à force de réflechir sur ce qu'on voit et sur ce qu'on fait, je dédaigne les objets ordinaires de l'ambition des hommes, et je méprise la mort. D'après cette confession, l'on peut juger s'il est rien au monde capable de m'imposer silence, lorsque je crois devoir exprimer la vérité. C'est dans cette disposition que j'ai marché, parlé, agi, au milieu des imputations les plus ridicules, et des menaces les plus atroces; c'est ainsi que je poursuivrai ma carrière.

Dévoué à la liberté, j'ai souhaité celle de toute la France, et, sans bien voir comment on pourroit faire un crime à personne, de l'aimer mieux dans de petites républiques fédérées, j'ai cru que l'état actuel des choses rendoit préférable une république unique et puissante. C'est préci-

sément pour conserver cette unité que j'ai senti, et pour ainsi dire, prêché la nécessité d'appeller les départemens au concours ou au partage de toutes les fonctions, de tous les soins qui tiennent à des objets communs. C'est pour cela que je crois important de balancer l'influence, ou d'arrêter les prétentions de Paris : c'est pour cela qu'il est tems d'apprendre à ses habitans qu'ils ne sont qu'une 84e. partie de la France, d'autant plus intéressés à se maintenir avec les autres dans une parfaite harmonie, que n'ayant point d'existence par le sol, ils ne sauroient conserver celle dont ils jouissent, que comme point de ralliement, foyer du commerce, séjour des arts, dépôt des lumières, centre des communications ; c'est pour cela qu'ils doivent scrupuleusement respecter les droits de tous, établir la paix dans leurs murs, et honorer la convention qui ne leur appartenant pas plus qu'au département des Pyrenées, pourroit être appellée par les 83 autres parties, à choisir un séjour dont elles ne redoutassent point l'influence. Je sais que ces vérités indisposent souvent contre ceux qui les disent, mais je sais qu'il faut les répéter, pour éviter des malheurs aux parisiens même qu'on voudroit exciter à s'en offenser. Ils doivent sentir que ceux qui les avertissent du danger, ne peuvent être les complices d'aucun projet qui leur soit nuisible.

Je ne parlerai pas d'une société fameuse qui servit autrefois la liberté, dont l'assemblée constituante fut le berceau que je soutins dans un tems de persécution, et qui se conduit et s'exprime aujourd'hui comme si elle vouloit être le tombeau de la convention : elle ne sera, je l'espère, que celui de sa propre gloire. Les *jacobins* ne tiennent point au sol du couvent de la rue Saint-Honoré, si l'on entend par ce nom, les vrais *républicains ;* et les hommes qui se réunissent encore aujourd'hui dans ce local, ne forment

plus que l'ombre défigurée, où la caricature effroyable de la société qui s'y étoit établie. Je ne doute pas que les ennemis de la liberté n'ayent cherché à diviser, altérer et corrompre cette société dont l'esprit, l'activité, l'influence faisoient ombrage au trône, et que sa dégradation ne soit l'effet de leurs manœuvres.

Le développement des passions les plus hideuses, de l'ambition la plus démesurée, des défiances les plus extraordinaires, s'est joint à l'effet de l'intrigue; la voix des hommes purs ou foibles s'est trouvée contrainte ou étouffée; la contagion des sentimens extrêmes, des imaginations ardentes, des idées monstrueuses a atteint ou enchaîné des esprits timides et crédules, et l'ensemble des délibérations n'a plus offert qu'une masse indigeste de dénonciations hasardées, de propositions extravagantes, de motions sanguinaires et de projets outrés. Cependant, un certain public toujours plus en prise aux fortes émotions qu'aux raisonnemens sages, s'est épris de cette manière d'être et va succer chaque jour aux séances de la société ce ferment qui lui plait et l'agite, comme une liqueur qui flatte et qui enivre.

Le seul contre-poids à ce levier est dans la convention même, si elle prend l'élévation, l'énergie qui lui conviennent; si elle veut s'assurer, rendre évidente sa propre indépendance, contenir des tribunes audacieuses, réprimer une minorité qui se révolte, commander à Paris, comme au reste de la France, le respect qui est dû à la représentation nationale, et punir quiconque pourroit y manquer. La convention fera tout cela du jour où toute la France aura jugé qu'elle le doit faire, et se montrera prête à l'appuyer, et de ce jour la France sera sauvée.

SECONDE LETTRE

DE F. N. L. BUZOT,

Député du Département de l'Eure,

A SES COMMETTANS.

Paris, ce 21 Janvier 1793,
l'an 2e. de la République.

CITOYENS,

LA vengeance nationale doit être satisfaite; le décret a été porté, Louis n'est plus. Puisse sa mort apporter un terme aux défiances qui nous divisent, aux passions qui nous agitent, et ne pas fournir de nouveaux prétextes pour nous tourmenter ! — J'aurois voulu que la convention, toute entière au travail honorable et paisible d'une sage constitution, pût en hâter le bienfait et remît à d'au-

tres mains le jugement d'un conspirateur abbattu ; j'aurois voulu, quand elle eut décidé de s'en charger, qu'elle le soumît à la sanction du peuple ; d'abord, parce que c'étoit une grande occasion de rendre hommage au principe de sa souveraineté ; en second lieu, parce qu'il importoit au salut de la république d'attacher toute la nation au parti qui auroit été pris. En vain a-t-on rappellé des distinctions subtiles pour établir que le peuple ne pouvant exercer sans tyrannie le pouvoir judiciaire, il étoit absurde de lui renvoyer cette question. Il ne s'agissoit plus d'examiner des faits pour appliquer une peine, mais de prononcer sur la convenance d'une mesure de sûreté générale. Sans doute l'égalité des droits soumet tout coupable au glaive de la loi, quelqu'ait été son rang, quelle que fût sa puissance ; mais la parité morale, si je puis m'exprimer ainsi, ne détruit pas la différence des effets et des conséquences, et la postérité pésera sévèrement le jugement qui conduisit à l'échafaud le dernier roi des françois, tandis qu'elle laissera dans l'oubli celui des criminels obscurs condamnés par les tribunaux. C'est à ces époques rares et marquantes que se prononce le caractère national, que se balancent les destinées politiques d'un peuple bon. J'ai pensé qu'on ne pouvoit mettre trop de solemnité, de lenteur dans un jugement qui devoit être prononcé par l'imposante et sévère impartialité ; car toute précipitation qui ressemble à l'emportement, à l'impatience, à l'impétuosité de la vengeance, est indigne d'une nation qui n'a brisé ses fers que pour se régénérer, et qui doit être trop occupée de ses nouveaux moyens de bonheur pour anéantir avec la colère d'un enfant l'instrument qui l'avoit blessé.

Après les grands mouvemens d'une révolution, rien ne presse d'avantage que de rappeler le peuple à sa dignité, de le calmer par le sentiment et l'exercice légal de sa

force, de le pénétrer de l'importance de ses droits et de l'estime à laquelle il peut justement prétendre.

La nation consultée sur le jugement de Louis, me paroissoit jouir de ces avantages, et j'ai insisté pour l'appel au peuple. Je l'ai fait avec quelque courage, car, soit aveuglement, soit malveillance, et sans doute l'un et l'autre, on affectoit de présenter ceux qui proposoient cette mesure comme des amis secrets de la royauté, comme des partisans du coupable qu'on leur supposoit avoir intérêt à sauver. Mais au milieu des préventions et de la haine qu'elles enfantent, il faut aller au but sans hésiter; je l'ai fait et j'invite mes commettans à me juger.

L'appel au peuple ayant été rejetté, j'ai demandé un sursis qui prouvât du moins cette maturité dont il importoit à mes yeux de réunir tous les signes, et dont on employât l'intervalle à prendre de sages mesures, notamment contre ceux des Bourbons qui pourroient profiter de la chûte de Louis.

Je n'ai point fait au peuple françois, l'injure de penser qu'il se portât à aucun excès dans ses assemblées primaires pour la confirmation d'un jugement; et l'objection de la guerre civile, dans la supposition de l'appel, m'a toujours semblé frivole et injuste. La guerre civile est le fruit des passions violentes, agitées par leur choc mutuel, mises en opposition par des intérêts privés, exaltées par les apparences et les prétextes les plus capables de séduire les hommes; elle ne prend pas naissance dans les assemblées d'hommes simples, appelés pour prononcer sur un sujet distinct et grave, facile à

juger pour chacun. Le sursis demandé au defaut de l'appel, n'eût certainement pas agité nos départemens; et dans la supposition qu'il eût servi de prétexte, dans Paris, à quelques hommes turbulens, pour exciter la défiance et bâtir de nouvelles calomnies, la majorité, toujours saine dans la masse totale, n'y eût vu que ce qui y auroit été réellement, une mesure grave et prudente, nécessaire à la justice et utile à la gloire d'une grande nation qui, par cela même qu'elle est forte, ne punit jamais qu'avec réflexion, lenteur, et comme à regret. Le sursis auroit encore été justifié par le soin de prononcer sur la famille de Louis et le sort des Bourbons. La punition du coupable seroit devenue d'autant plus exemplaire qu'elle auroit été précédée de grandes déterminations sur tout ce qui pouvoit lui appartenir, et de l'emploi des moyens les plus propres à prévenir le retour de toute espèce de tyrannie. Rien de cela n'a été fait. Mon premier devoir est d'obéir au décret, et je m'y soumets avec respect. — Cependant d'Orléans est là.

Citoyens, voici l'instant le plus critique et le plus décisif pour notre république naissante; l'Europe entière va recommencer ses attaques au printems; de grands efforts, des levées considérables deviennent nécessaires; si la lassitude et le découragement alloient ralentir ces préparatifs et notre résistance, nous serions perdus. L'état de nos armées est, dit-on, affligeant; souffrantes et dénuées, elles manquent des objets les plus nécessaires, et c'est en luttant contre le besoin, contre les rigueurs d'une saison cruelle, qu'elles se soutiennent dans les pays ennemis. — La retraite de quelques volontaires fatigués peut reporter dans leurs foyers l'inquiétude et le dégoût.

Tous les soins des bons citoyens doivent tendre à les prévenir, à en arrêter les effets. Il ne faut plus se le dissimuler, ce n'est que par des efforts courageux que nous maintiendrons notre indépendance ; nous l'avons déja payée assez cher pour ne devoir pas souffrir qu'elle nous soit enlevée.

Au reste, il en est de cette circonstance comme de toutes celles où il faut faire des sacrifices généreux ; quelques pénibles que soient ces sacrifices, ils donnent encore les meilleurs moyens d'échapper aux plus grands maux, et si la vertu n'étoit pas le plus sublime élan du cœur, elle seroit le plus sage calcul de la raison. Nous sommes dans une situation à ne devoir jamais regarder en arrière. Il faut que les citoyens sortans enfin de cette espece d'apathie, de ce secret égoisme dans lesquels ils attendoient les évènemens, se réunissent pour les prévoir et les combiner. La constitution n'est pas faite, les plus grands préparatifs doivent nous occuper ; que tout s'éveille et se dispose à la plus grande activité. Communication des pensées, réunion des forces, oubli de toute passion particulière pour se livrer au salut public, c'est maintenant la seule voie de salut pour chacun.

L'unité de la république, votée par tous les hommes de bien, parcequ'elle offre à l'étranger une masse imposante plus capable d'assurer l'indépendance et le bonheur de toutes ses parties ; l'unité de la république que l'on a accusé de ne pas vouloir ceux qu'on cherchoit à rendre odieux à Paris, parce que Paris a plus de besoin d'elle que tout autre département ; cette unité, je le répète, ne peut se conserver que par une équitable répartition d'influence, d'avantages et d'action ; mais elle devient plus nécessaire à tous à

mesure que l'ennemi extérieur menace plus aussi. Il faut donc que les départemens, se dépouillant de cette espèce d'indolence qui les a souvent caractérisés, tiennent perpétuellement l'œil ouvert sur Paris, car c'est, quoiqu'on dise, c'est en partie de la conduite de Paris que dépend aujourd'hui le salut de la France. C'est donc aux départemens à bien examiner notre situation pour mieux régler leur condutie, et je crois remplir, à l'égard de mes commetans, l'un de mes premiers devoirs, en les invitant à la vigilance : il s'agit de leur existence et de leur bonheur. Si la réunion, l'activité, le courage et les efforts des bons citoyens ne triomphent point en masse, nous aurons à souffrir de longs déchiremens, et nous ne laisserons à nos neveux, pour héritage, que les playes douloureuses d'un état épuisé.

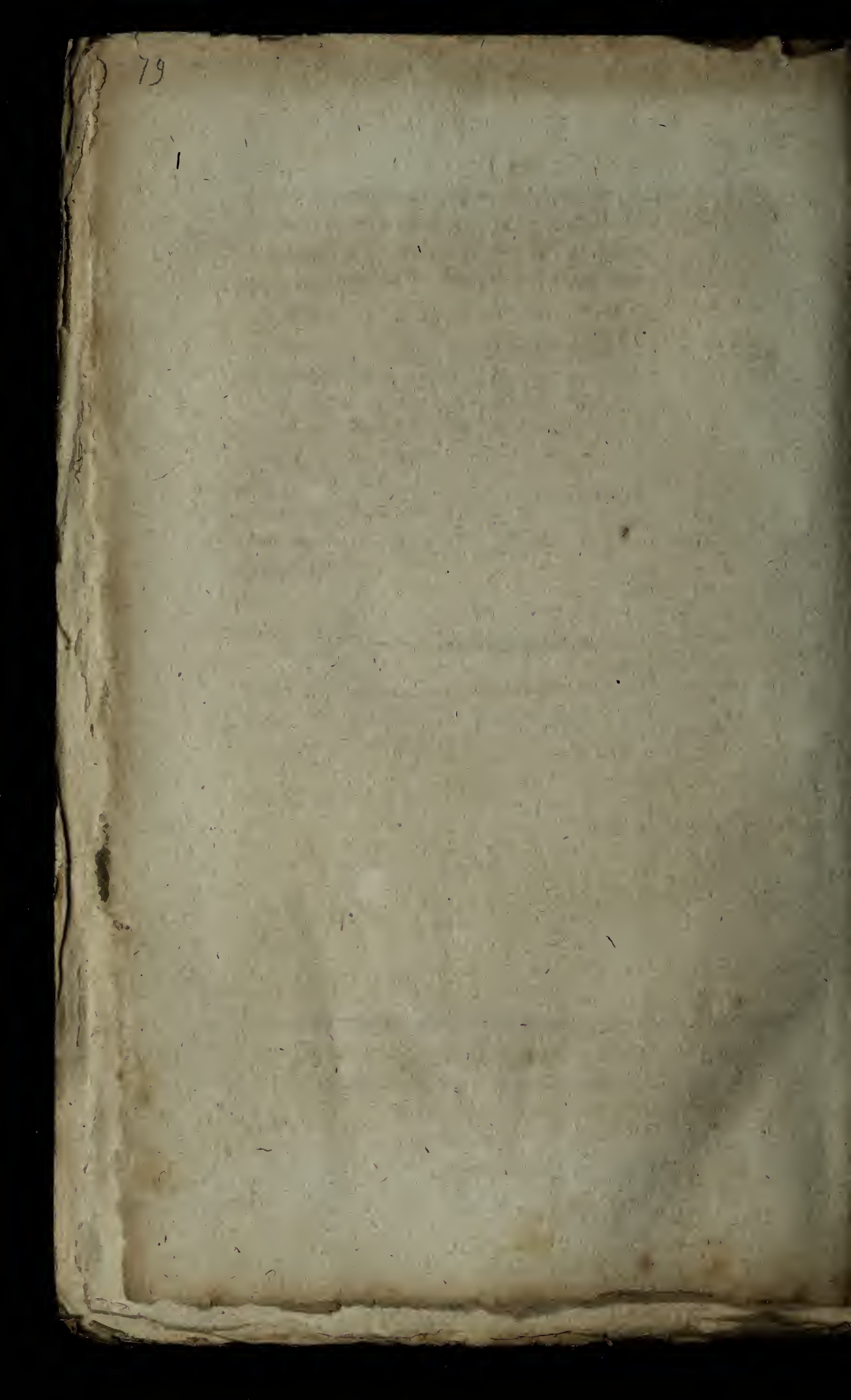
Mais plus l'intérêt est grand, plus les dangers sont imminens, plus aussi l'énergie doit croître, et les ressources sont incalculables dans un peuple qui veut fortement. Préparons nous donc à la défense la plus formidable, et n'oublions pas qu'en politique comme en morale, notre plus grand ennemi c'est nous-mêmes. Si nous parvenons à maintenir, au dedans, l'ordre et la sureté, le respect des propriétés et des loix, la paix et la liberté autour de la convention, l'égalité politique entre tous les départemens, nous aurons une constitution et nous triompherons des armées étrangères.

Quant à moi, fidèle à la liberté que j'aime et pour la quelle nous luttons si péniblement depuis quatre années, persuadé qu'elle ne peut s'établir qu'avec des loix sages et de bonnes mœurs, je concourrai à de telles loix, s'il est possible de les faire, ou je me retirerai, s'il ne l'étoit plus. Dans tous les cas, sourd à toute autre

voix qu'à celle de ma conscience, et ne cédant qu'à l'inspiration de mon courage, je ne consulterai pas où seroit le danger, mais où est le devoir, et quand on n'a d'autre ambition que de le remplir, il n'est pas difficile de le distinguer.

L'homme de bien reste à son poste tant qu'il espère d'y remplir sa destination par ses succès ou ses combats; il le quitte lorsque sa présence, devenue inutile, pour l'objet qui doit l'occuper, ne feroit qu'autoriser des opérations qu'il désavoue : et certes ! j'ose le dire avec quelque fierté, ma démission annonceroit la perte d'un espoir que bien d'autres perdroient en même tems que moi, quoique tous n'osassent peut-être le confesser aussi hautement.

De l'Imprimerie de P. L. SIRET, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, N°. 68. L'an 2 de la République


79